

## CAS 3 Défis juridiques de la santé publique – évaluation

Mars à décembre 2022

---

### Travail individuel : écrit et présentation au séminaire final

L'évaluation en fin de CAS est réalisée au travers d'un travail individuel écrit et d'une présentation lors du séminaire final (juin). Les candidat-e-s ont pour objectif de traiter **un sujet portant sur un défi juridique concret de leur choix et de leur pratique en santé publique**, en appliquant les connaissances et les compétences acquises durant le CAS. Ils-elles rédigent un travail individuel à présenter lors du séminaire final. En principe, les étudiant-e-s choisissent librement un sujet qui doit être approuvé par la responsable du CAS. Cette dernière attribue la supervision du mémoire à l'enseignant-e le-la plus pertinent-e. Si nécessaire, la responsable du CAS et les enseignant-e-s sollicité-e-s assistent les participant-e-s dans leur travail.

**Le travail individuel écrit** peut se faire sous divers formats : p.ex. la description d'un défi, d'un projet, l'analyse critique d'une décision administrative/judiciaire ou d'un avis de droit, un essai ou une analyse de 1-3 interviews très ciblés de la thématique. Idéalement, le travail s'appuie sur une structure claire. Il présente une appréciation, un commentaire et/ou une conclusion personnelle de 2-4 pages au minimum.

Forme : Le travail écrit **ne doit pas dépasser 30 pages (A4) au total (taille des caractères 11, interligne 1,15)** et doit contenir une page de titre, une table des matières, une bibliographie et une table de références (dépendant du format choisi).

L'appareil de notes de bas de page et la bibliographie doivent respecter les formes usuelles (cf. à ce sujet l'ouvrage de PIERRE TERCIER et CHRISTIAN ROTEN, *La recherche et la rédaction juridiques*, 8<sup>e</sup> éd., Genève, Schulthess éd. romandes 2021) et rester uniformes tout au long du travail. La bibliographie ne mentionne que les ouvrages effectivement consultés, en évitant les citations de seconde main. Les citations doivent figurer entre guillemets, avec indication complète de la source dans les notes de bas de page, dont le nombre et la longueur doivent rester dans une mesure raisonnable. Le plagiat est strictement prohibé et sera sanctionné.

**La présentation orale** consiste en un exposé concis et structuré de la problématique choisie, des bases juridiques générales et une contextualisation par rapport au CAS. Elle permet de soulever et/ou d'approfondir certaines questions. La durée de la présentation doit être comprise entre 15 minutes (minimum) et 30 minutes (maximum).

## Note

Le travail individuel écrit et la présentation orale sont sanctionnés par une note déterminée sur une échelle de 1 à 6. La note minimale de réussite est 4, le 6 étant la note maximale. Seule une fraction 0,5 est admise. Le travail écrit compte pour deux tiers de la note finale et la présentation orale compte pour un tiers de la note finale. En cas d'échec au travail écrit, l'étudiant-e peut corriger son mémoire sur la base des remarques qui lui seront communiquées dans un délai de 60 jours dès la notification.

## Dates 2022 (au plus tard)

<b>15 avril 2022</b>	Proposition d'un sujet par l'étudiant-e	A remettre à la responsable du CAS
<b>30 avril 2022</b>	Approbation du sujet	
<b>30 mai 2022</b>	Remise d'une première ébauche du travail par l'étudiant-e	A la responsable du CAS et au-à la professeur-e responsable
<b>10 juin 2022</b>	<b>Séminaire final : Présentation orale</b>	L'ensemble des étudiant-e-s et des enseignant-e-s sont invité-e-s
<b>15 août 2022</b>	<b>Le travail écrit</b> doit être déposé au plus tard le 15 août	A la responsable du CAS et au-à la professeur-e responsable
<b>01 septembre 2022</b>	Communication des notes	
<b>01 novembre 2022</b>	Deuxième délai, en cas d'échec	Le second échec est éliminatoire
<b>15 novembre 2022</b>	Communication des notes	